

Rédacteur-Gérant
Ch. MAURY

RÉDACTION ADMINISTRATION ET VENTE:
Lyon, 30, Rue Impériale
(provisoirement dénommée, rue de la République)

Toute plume spirituelle et humoristique
à ses grandes entrées à la Comédie politique.

Les Manuscrits non insérés ne sont pas conservés.

PRIX DU NUMÉRO

Rhône et Départements limitrophes... 15 c.
Départements non limitrophes et gares 20 c.



Dimanche 20 Novembre 1884

Directeur-Administrateur
Adolphe PONET.

ABONNEMENTS :

Un an, 11 francs. — Six mois, 6 francs.
Étranger le port en sus.

Pour abonnements envoyer un mandat-poste ou un chèque
sur une maison de banque de Lyon
à l'adresse de M. Ponet, directeur du journal.
Ou encore autoriser l'administration à faire recouvrer la
somme par la poste dans le courant du mois.

Le Journal est mis en vente le Samedi matin.

Annonces..... 25 cent. la ligne
Réclames..... 50 cent. —

Les Annonces sont reçues exclusivement chez M. V. Fourasser,
rue Confort, 14, à Lyon.

LA COMÉDIE POLITIQUE

JOURNAL SATIRIQUE HEBDOMADAIRE

AUBADES & FÉLICITATIONS AU « GRAND MINISTRE » PAR SA NOBLE FAMILLE



Viva la Francia
Viva l'Italia
Viva Cahorso
Viva Varazze

Evviva Ranco
Viva Duhamelo
Viva Reinacho
Viva Calemello

Viva Quintino
Viva Coquelino
Viva Arnoldo
Viva la sua madre

Viva la Francia
Viva l'Italia
Viva Gambetta
Viva Trompetta

LES AUTEURS DE LA GUERRE

(Suite)

La Mission Léon Renault

C'était en 1871 ou 1872.

Sir Richard Wood, consul général d'Angleterre à Tunis, faisait des efforts considérables pour obtenir en faveur de trois sujets anglais la constitution d'une Banque nationale qui aurait pu émettre une certaine quantité de billets de banque.

M. le vicomte de Botmiliau, qui représentait la France en Tunisie, s'opposa énergiquement et officiellement à la concession de l'établissement réclamé par sir Richard Wood, et sir Richard Wood, tout ennemi de la France qu'il se fût toujours montré, n'osa passer outre et abandonna l'affaire.

Quant au bey Mohamed-es-Sadock, auquel M. de Botmiliau avait représenté la concession d'un établissement de cette nature comme devant avoir des conséquences désastreuses, il céda d'autant plus facilement aux injonctions du représentant de la France qu'un essai du même genre avait eu lieu antérieurement dans ses Etats et ne lui avait procuré que déboires financiers.

Je veux parler de la Banque d'émission concédée à un sujet tunisien, Mahmoud ben Ayad, lequel, s'étant fait naturaliser Français, quitta le pays en laissant les caisses vides, ce qui obligea le Bey à rembourser des sommes énormes pour dédommager le public des pertes résultant des billets de banque mis en circulation.

Tels étaient donc les précédents lorsque fut soumise au Bey de Tunis la demande de concession d'une banque de Crédit foncier et agricole à une Compagnie française.

**

Mais revenons encore de quelques mois en arrière et examinons quelles étaient les relations existant entre le Bey et M. Roustan avant que la question du Crédit foncier et agricole eût été mise sur le tapis.

Ces relations étaient bonnes et ne pouvaient qu'être bonnes. Le Bey et son ministre avaient montré pour les nationaux français une grande complaisance et une véritable sympathie.

M. Roustan et M^{me} Elias Mussali, sa maîtresse, avaient demandé la concession de la ligne de Radès à la Compagnie de Bône à Guelma. — Le Bey et son ministre avaient accordé cette concession, malgré les protestations de l'Italie.

M. Roustan et sa maîtresse avaient demandé la concession des travaux d'un port à Tunis. — La concession avait été accordée.

M^{me} Elias Mussali et M. Roustan avaient demandé, toujours au profit de la généreuse Compagnie de Bône à Guelma, la concession des lignes de Bizerte et de Sousse. — Tout cela avait été obtenu sans difficultés. Le gouvernement du Bey avait fait plus : il s'était engagé à n'accorder aucune concession de lignes ferrées sans que les concessionnaires se fussent préalablement entendus avec la Compagnie française, c'est-à-dire sans que celle-ci eût refusé la concession pour elle-même.

M. Roustan avait demandé pour Elias Mussali, le mari de sa maîtresse, la cession d'un vaste terrain sur la Marine, la plus belle promenade de Tunis. — Le Bey avait refusé, il est vrai, de faire directement un tel don à un individu naguère chassé de sa Cour pour vol au détriment de l'hôpital français. Mais il avait cédé le terrain à M. Roustan lui-même, en le laissant libre d'en disposer comme il l'entendrait.

M. Roustan et sa maîtresse, M^{me} Elias Mussali, avaient demandé au Bey la concession, au profit d'un Juif nommé Daninos, d'un Mont-de-Piété à Tunis. Quelque insensée que pût paraître la fondation d'un Mont-de-Piété dans un pays où il n'y a que burnous troués et guenilles, et bien que le concessionnaire n'eût ni fortune, ni situation, ni mérite, ni services, ni aucun titre pour créer un établissement de cette nature, la concession fut obtenue, et, s'il n'y a pas en ce moment de Mont-de-Piété à Tunis, c'est que Daninos ne trouva, ni à Paris, ni à Londres, ni ailleurs, le premier sou des 10 millions qu'il était allé chercher dans ce but, et qu'après cet échec il ne fut pas plus heureux auprès des banquiers de toute nationalité auxquels il avait offert contre argent la cession de son privilège.

Donc à ce moment la conduite du gouvernement tunisien vis-à-vis de notre consul, de sa maîtresse et de nos nationaux était plus que condescendante.

Il est vrai qu'il y avait eu déjà sur le territoire algérien plusieurs de ces fameuses incursions de Khroumirs ou d'Ouchettas que les auteurs du *Livre jaune* ont pris, depuis, la peine de compter. Mais là encore Mohamed-es-Sadock nous donnait satisfaction de son mieux.

Le 5 juin 1880, M. Roustan télégraphiait au ministre des affaires étrangères :

J'ai amené le gouvernement du Bey à proposer la réunion d'une conférence chargée de régler tous les différends qui subsistent entre les tribus tunisiennes et algériennes de la frontière.

Le 23 juin 1880, le même M. Roustan télégraphiait à M. de Freycinet :

Toutes les questions ont été résolues jusqu'ici à la satisfaction des deux gouvernements.

**

Mais voilà que, dans le courant de l'été de 1880, M^{me} Elias Mussali se rend à Paris et, pendant son séjour en France, s'abouche avec différents spéculateurs.

A son retour de Tunis, elle ne perd pas de temps et va formuler auprès du premier ministre Mustapha la demande de concession à une Compagnie française d'un Crédit foncier et agricole tunisien.

Mustapha allègue alors le refus fait, quelques années auparavant, à une banque anglaise d'une concession du même genre, et cite à l'appui la protestation de M. de Botmiliau, le consul général français, tendant formellement à ce refus. Mustapha allègue pareil refus fait pour les mêmes motifs à une banque italienne.

Finalement, le premier ministre repousse nettement la demande formulée par M^{me} Elias Mussali au nom d'une Compagnie française.

Alors la maîtresse de M. Roustan lève le masque et menace.

— Vous vous repentirez, dit-elle, de votre décision, et la concession que je vous demandais n'est rien auprès de celles que vous serez forcé de faire avant un an.

A partir de cette époque, les dépêches de M. Roustan com-

mencent à être dictées par la mauvaise humeur — disons le mot, — par la haine qu'inspirent à la dame sa déconvenue. Mais, n'osant pas s'ouvrir encore de ses projets et de ses rancunes à son gouvernement, le consul général de France en fait part seulement à M. Albert Grévy, gouverneur civil de l'Algérie.

Entre temps on tente un nouvel effort pour arriver à la concession du fameux Crédit foncier et agricole. Les grâces personnelles de la demoiselle Traverso n'ayant point réussi à enlever la position de front, on essaie d'un mouvement tournant, et c'est le gracieux, aimable et souriant Léon Renault qui est chargé d'exécuter l'opération stratégique.

**

L'ex-grand metteur en scène du rapport Savary part de Paris en décembre 1880.

Il se rend à Tunis, « non comme député », écrivait-il dernièrement, « mais comme jurisconsulte », ajoutant toutefois, quelques lignes plus loin : « Je m'étais assuré, au Ministère des affaires étrangères, qu'il regardait l'établissement d'un Crédit foncier et agricole en Tunisie comme intéressant tout ensemble la prospérité de la Tunisie et notre légitime influence dans ce pays. »

Et Jules Ferry est allé plus loin : dans la séance du 9 novembre courant de la Chambre des députés, il a déclaré que le ministre Barthélemy Saint-Hilaire lui avait donné une lettre d'introduction auprès de M. Roustan, notre consul général, et qu'une dépêche diplomatique, adressée le 9 décembre 1880 à ce dernier lui recommandait de prêter au projet Léon Renault son « appui moral et les bons offices du CONSULAT GÉNÉRAL. »

Ferry n'a rien dit de la lettre que le vieux Barthélemy Saint-Hilaire aurait, par la même occasion, adressée à M^{me} Elias Mussali, la maîtresse de M. Roustan. N'insistons pas.

Donc Léon Renault part de Paris en décembre 1880. Il est porteur d'une autre lettre encore, celle-ci d'un M. Collas, qualifié administrateur des « Phares d'Orient » (! ? ! ? ? ?), pour le premier ministre du Bey.

Voici le texte de cette lettre :

Paris, 15 décembre 1880.

J'ai l'honneur de soumettre à l'appréciation de Votre Excellence le projet d'une banque de Crédit foncier et agricole. Votre Excellence pourra se rendre compte de ses avantages, qu'il est inutile de démontrer.

Le projet sera remis à Votre Excellence par M. Léon Renault, DÉPUTÉ AU PARLEMENT FRANÇAIS, qui est mon mandataire. Il est muni de pleins pouvoirs pour se concerter avec le gouvernement de Tunis sur le projet en question, au cas où il serait accepté.

J'espère que Votre Excellence me permettra de réclamer IMMÉDIATEMENT un examen de ce document, qui, je n'en doute pas, recevra l'approbation de Votre Excellence.

COLLAS.

On remarquera le ton général de la lettre à Collas, lequel Collas aurait agi en cette circonstance comme prête-nom, les uns disent du baron Sellière, gendre de M. de Galliffet, d'autres disent de M. Géry, l'homme du Bône à Guelma, d'autres disent aussi de la Société marseillaise propriétaire de l'Enfida, d'autres disent encore du grand spéculateur Gambetta, d'autres disent du Prussien Erlanger, moi je dis : Peut-être de tous ces gens-là à la fois.

Jamais on n'a vu pareille désinvolture :

Collas trouve « inutile de démontrer à Mustapha les avantages du Crédit foncier et agricole » dont il lui réclame la concession. Mustapha, d'après Collas, n'a pas besoin de comprendre. Son rôle doit se borner à signer.

Collas n'oublie pas d'appuyer sur la qualité de « député au Parlement français » de « son mandataire » Léon Renault.

Collas « réclame » de Mustapha l'examen « immédiat » de son projet. Il faut que Mustapha s'occupe de cela toutes affaires cessantes. Le premier ministre du Bey n'a été créé et mis au monde que pour se tenir à la disposition de Collas.

Et enfin Collas « ne doute pas que son projet recevra l'approbation de Son Excellence. »

On trouve dans la lettre à Collas tout à la fois la mauvaise humeur qu'il ressent de l'échec d'une première démarche faite par la femme Elias Mussali et la confiance qu'il a dans les arguments *ad homines* que pourra faire valoir « son mandataire » Léon Renault, « député au Parlement français. »

En même temps que Léon Renault arrivait à Tunis, les journaux officieux et opportunistes d'Algérie et du continent, consciencieusement stylés dans ce but, annonçaient de grandes concentrations de troupes françaises du côté de la frontière tunisienne : à Bône, à la Calle, à Souk-Arhras, à Tebessa, etc., concentrations qui avaient lieu, en effet. Et le Bey et son premier ministre étaient, naturellement, fort alarmés de ces mouvements militaires, évidemment dirigés contre la Tunisie.

Roustan et l'ambassadeur à Collas profitent d'une situation que leurs amis et complices avaient créée : le consul général présente Léon Renault à Mustapha, et les négociations prennent alors une tournure que dévoilent suffisamment les dépêches du *Livre jaune*.

Voici, en effet, un télégramme de Roustan à Barthélemy Saint-Hilaire :

Tunis, 21 décembre 1880.

Je me suis empressé de rassurer le gouvernement tunisien au sujet des mouvements de troupes vers la frontière annoncés par les journaux d'Algérie. J'ai saisi pour cela une occasion qui s'offrait tout naturellement. En présentant au premier ministre M. Léon Renault, qui était arrivé le matin même, j'ai fait remarquer à Mustapha que le voyage de ce député et les projets qu'il apportait dans l'intérêt de la Tunisie étaient la meilleure réponse aux bruits alarmants qu'on répandait depuis quelque temps sur les intentions du gouvernement de la République à l'égard de ce pays.

Ainsi voilà un premier ministre à qui notre consul général dit en substance : Il est question de mouvements de troupes sur la frontière. Si vous voulez n'en entendre plus parler, signez le traité Léon Renault.

Le télégramme Roustan continue :

Le premier ministre a paru très-heureux de ces assurances, qu'il attendait avec anxiété depuis quelques jours...

Sans entrer dans le détail des projets présentés par M. Renault, j'ai fait comprendre à Mustapha que leur exécution serait de nature à consolider les relations et l'amitié mutuelle des deux pays.

Il y avait donc eu là de la part de M. Roustan une pression nettement exercée sur le Bey et son premier ministre, on pourrait dire une véritable tentative de chantage. M. Rou-

stan — il l'avoue lui-même — avait tenu au Bey un langage comminatoire pour lui faire accepter le projet d'organisation d'une société de Crédit foncier et agricole.

**

Examinons maintenant quelles étaient, en réalité, les bases du traité Léon Renault.

En voici les principaux articles ou paragraphes :

ART. 2. — Les opérations de la Banque seront les suivantes :

1^{re} Prêter de l'argent sur hypothèque de biens, immeubles ou actes de propriété y relatifs.

2^o Prêter des sommes sur documents à des villes, villages, tribus, sociétés et autres, auxquels on accordera la faculté de contracter des emprunts moyennant une autorisation légale en toute règle.

4^o Faire des avances sur les récoltes ;

5^o Entreprendre toutes les opérations financières ayant pour but de faciliter des emprunts sur les immeubles, d'améliorer les routes, d'amender les terrains et de les irriguer, de dessécher les marais, de planter des arbres de haute futaie, de développer les industries et l'agriculture, de construire des maisons dans les campagnes ou dans les villes.

ART. 3. — La susdite Banque aura la faculté exclusive d'émettre les billets de banque pour une somme équivalente à celle prêtée aux propriétaires d'immeubles ou employés dans les diverses opérations indiquées à l'article 2, pour lesquelles l'autorisation du gouvernement tunisien est nécessaire.

Jamais clauses aussi léonines n'avaient été aussi effrontées présentées.

Si le Bey eût consenti, les conséquences pour lui et pour la Tunisie eussent été désastreuses.

Divers paragraphes et articles du projet Léon Renault sont véritablement extraordinaires.

L'article 3, autorisant le Crédit foncier tunisien à émettre des billets de banque pour une somme équivalente à celles prêtées à un titre quelconque, mettait entre les mains de la Société une véritable planche à assignats fonctionnant sans relâche. La somme prêtée par la Société lui était immédiatement remboursée en billets de banque, et la Société continuait, néanmoins, à prélever un intérêt élevé sur le montant du prêt, pour lequel elle n'avait, en réalité, rien fourni de sa caisse.

Puis il y a le paragraphe 2 de l'article 2, qui étend les opérations de la banque aux communautés des villes, villages, tribus, etc....

Avec l'application de ce paragraphe le propriétaire de la banque aurait été vite le souverain du pays. C'était la déchéance de Mohamed-es-Sadock et de Mustapha et leur remplacement par Collas 1^{er} et son « grand ministre » Léon Renault, possédant des terrains dans toute la Régence, tenant sous la menace, non-seulement des propriétaires, mais des tribus entières, et voyant leur puissance s'étendre à chaque mauvaise récolte (il y en a deux sur trois ans, en moyenne).

D'autre part, le moment serait vite arrivé où tout propriétaire tunisien aurait eu le plus grand intérêt à hypothéquer ses terres au Crédit foncier français, parce que, du jour où il aurait fait ainsi des emprunts hypothécaires et où ses intérêts auraient été identifiés avec les intérêts de la Compagnie française, il se serait trouvé, en fait, placé sous la protection du drapeau français et protégé contre les exigences du gouvernement beylical.

En résumé, la constitution du Crédit foncier et agricole eût eu les résultats suivants, à un point de vue général :

Disparition de toute la monnaie du pays.

Ruine absolue du commerce.

Main-mise sur toute la propriété tunisienne.

Menaces d'une foule de conflits inévitables dans l'avenir. D'un autre côté, pour qui examinait l'affaire avec attention, la constitution d'un Crédit foncier et agricole en Tunisie ne pouvait être, dans l'esprit des fondateurs, qu'un moyen de réaliser une spéculation et de faire une sorte de coup de Bourse aux dépens des actionnaires qui auraient mordu à l'hameçon des réclames. On ne constitue pas, en effet, sur des bases sérieuses un Crédit agricole dans un pays où il n'y a ni routes ni ports, ni canaux d'irrigation, où les titres n'existent pour ainsi dire pas, où la propriété n'a pas de cadastre, où les actes translatifs sont rédigés à peu près dans les termes suivants : « La terre cédée par Mohamed ben Ali à Ali ben Mohamed est d'une grandeur moyenne. Elle est bornée : du côté d'où vient le vent, par une grosse pierre ; en face, par une sinuosité ; à droite, par un mamelon ; à gauche, par un petit sentier. »

Désastre pour le pays, si la fondation était sérieuse. Escroquerie, si elle ne l'était pas.

Telle était l'alternative.

Le Bey et son premier ministre refusèrent la concession du Crédit foncier tunisien.

Il y eut à cet égard des scènes fort violentes entre M. Léon Renault et Mustapha.

Le prétendu mandataire de Collas fit des menaces au gendre du Bey. Il n'est personne à Tunis qui ignore le fait, et les gens bien placés pour connaître la vérité tout entière mettent dans la bouche de M. Léon Renault les deux phrases suivantes à l'adresse de Mustapha :

« — Si vous refusez, je reviendrai, mais avec des troupes. Vous ne serez plus rien, et j'aurai ce que je demande sans que vous ayez eu le mérite de l'accorder. »

Puis, comme Mustapha persistait dans son refus : « — Je vous ferai pendre le jour, prochain, où les troupes françaises prendront Tunis. »

Ce qui est certain, c'est que M. Léon Renault, en présence de l'obstination du Bey et de son premier ministre, partit très-brusquement, sans même attendre le courrier, et en donnant les signes de la plus grande irritation.

**

Vous pensez si la Mussali entra, dès lors, dans une belle fureur !...

On n'a qu'à suivre, dans le *Livre jaune*, les dépêches et les lettres qu'envoie alors son... ami Roustan pour trouver la manifestation de cette violente colère.

Il y a d'abord le rapport adressé à Albert Grévy et dont le dernier rend compte dans les termes suivants :

Alger, le 21 janvier 1881.

J'arrive à la partie la plus délicate du rapport de M. Roustan, celle où notre agent diplomatique parle de la nécessité à laquelle nous pouvons nous trouver amenés d'aller châtier nous-mêmes les coupables ET D'OCCUPER TEMPORAIREMENT CERTAINES POSITIONS DANS LA RÉGENCE.

Déjà, au mois de septembre dernier, M. Roustan m'avait exprimé une semblable opinion, et j'ai eu l'honneur de vous en parler à Paris.

Puis il y a un nouveau télégramme de Roustan à Albert Grévy, celui-ci en date du 11 février 1881. Il comprend le passage que voici :

Enfin, si, par amitié pour le Bey, nous nous résignons en temps ordinaire à cet état de choses, doit-il en être de même dans le cas où les circonstances politiques ne nous commandent pas les mêmes ménagements ?

Rapprochons les dates :

En juin, juillet et août, notre consul général est très-satisfait des procédés du gouvernement beylical.

En septembre, M^{re} Elias Mussali s'est vu refuser pour ses mandataires la concession du Crédit foncier tunisien : il y a de la froideur, et on commence à insinuer qu'il faudra tôt ou tard châtier la Régence.

Cependant Léon Renault arrive en décembre. On redevient patelin : on promet l'éloignement des troupes concentrées sur la frontière algérienne. On espère encore arriver à gagner la prime promise pour l'obtention du Crédit foncier tunisien.

Mais, en janvier, le refus du Bey est formel et catégorique. Alors on donne libre cours à sa haine et à ses desirs de vengeance. Et à partir de ce moment jusqu'à la fameuse incursion en Algérie, le 31 mars — incursion venue fort à propos, si même elle n'a point été préparée et mise en scène par les intéressés, — M. Roustan ne cesse plus de pousser à l'invasion de la Tunisie par les troupes françaises.

★

L'expédition commence.

Le Bey est forcé, le revolver sur la gorge, de signer, le 10 mai, le traité de Kasar-Saïd, qui consacre le droit pour M. Roustan, ses amis et ses... amies de tripoter à loisir dans et au détriment de la Régence.

Voulez-vous savoir où est en ce moment M. Léon Renault ? Lisez la dépêche suivante, que tous les journaux français publièrent à l'époque :

Tunis, 20 avril 1881.

Le bruit court ici que M. Léon Renault, qui se trouve en ce moment à Bône, serait nommé conseiller du Bey, après la proclamation du protectorat de la France sur la Tunisie, et qu'il administrerait de fait la nouvelle province.

Ainsi, à la suite du corps expéditionnaire, marchaient, non-seulement des bandes de chacals, mais encore le député Léon Renault.

Ils avaient tous pour but de satisfaire leur appétit : Les premiers, en ramassant les débris de la nourriture de nos soldats.

Le second, en dévorant des forêts de chênes-lièges, des bois d'oliviers, des terres arch et même melk, des mines variées, des concessions de chemins de fer avec garantie d'intérêts, des privilèges, des banques et des coups de Bourse.

★

Tel est l'historique résumé de la mission Léon Renault, l'une des principales causes de l'expédition de Tunisie, de l'engloutissement de nos millions, de la mort de nos soldats et de la complète désorganisation de notre armée.

ABEL DUCANGE.

NOTRE SUPPLÉMENT N° 11

Plusieurs de nos lecteurs nous ont demandé s'il ne nous serait point possible de faire faire de la grande gravure de Toc, publiée dans notre Supplément n° 11, un tirage à part sur beau papier avec coloriage spécial, en un mot une édition de luxe digne du cadre ou, au moins, du carton du collectionneur.

Nous nous prêterions volontiers au désir de nos correspondants. Mais, tous calculs faits, il faudrait, pour les satisfaire, qu'il nous eût été commandé quelques centaines d'exemplaires de cette édition, qui, pour être une véritable édition de luxe, comme on nous le demande, ne pourrait être établie qu'au prix de 1 fr. 50 l'exemplaire, port et emballage non compris.

Un grand nombre de demandes nous ont déjà été adressées. Nous espérons qu'elles viendront encore assez nombreuses pour couvrir les frais de ce tirage à part sur beau papier et d'un coloriage spécial, et nous comptons pouvoir très-prochainement mettre cette édition entre les mains des souscripteurs.

L'ADMINISTRATION.

Le Guge de pex de Trun



Il y a quelques mois, résidait à Saumur (Maine-et-Loire) un citoyen intitulé Milon.

Milon avait été homme de chambre dans une maison bourgeoise du département...

Se disant, sans doute, qu'après tout les juges, eux aussi, sont des hommes de chambre (de 1^{re}, 2^e, 3^e, 4^e... chambre), Cazot, de Nîmes, profita de ce que Milon était sans place, semain bourgeois lui ayant donné sa huitaine quelques semaines auparavant, et bombardait l'ex-larbin juge de paix du canton de Condé (Nord).

Or voilà que récemment le siège de la justice de paix de Trun (Orne) se trouvait devenir vacant.

Comment faire ?

Milon étant déjà pourvu et ne pouvant rendre la justice en même temps à Condé et à Trun, Cazot, de Nîmes, se trouvait fort embarrassé.

Désireux, pourtant, d'en venir à bout, il se prit à chercher parmi les cochers, décroisseurs et concierges d'Alençon et autres lieux quelque nouveau Milon ou sous-Milon de bonne volonté résigné à coiffer l'hermine, à revêtir le rabat et à chauffer la toge...

Ça finit par réussir : le sous-Milon fut découvert dans une échoppe de libraire, rue dite de Belleville, à Vimoutiers

(Orne), en la personne d'un nommé Desveaux, qui débitait là, depuis quelques années, des crayons, des plumes, du papier cloche et des classiques de cuisinières et de nourrices tels que l'Oracle des dames, la Clef des songes et le Secrétaire des amants.

Desveaux avait, du reste, autant de titres que Milon à devenir juge de paix :

Les républicains de Vimoutiers, gens aussi peu sévères en fait d'orthographe que l'étaient les grisettes de Paul de Kock, avaient toujours trouvé Desveaux trop illettré pour en faire soit un conseiller municipal, soit un juge consulaire, et il est avéré que tous les boutons de culotte du département éclatèrent à la fois le jour où le citoyen Desveaux fut nommé délégué cantonal pour l'instruction publique.

On va jusqu'à citer une jeune fille qui, à la veille de passer ses examens pour le certificat d'études devant une Commission dont devait faire partie le délégué cantonal Desveaux, aimait mieux renoncer à l'obtention du diplôme, se sentant absolument incapable de garder son sérieux devant la gravité solennelle d'un pareil examinateur.

Eh bien ! ce n'était point assez que Desveaux fût délégué cantonal : on le nomma d'abord suppléant du juge de paix de Vimoutiers. Puis, ayant en cette qualité servi de courtier électoral au candidat républicain... et malheureux Marais dans les dernières élections, il vint d'être bombardé juge de paix titulaire pour le canton de Trun.

Ce n'est point seulement le Journal officiel du vendredi 4 novembre qui m'a donné cette nouvelle. C'est encore et surtout le bruit des bretelles normandes craquant et se brisant à l'unanimité sous le puissant effort de la dilatation des rates.

Desveaux nommé juge de paix !... Et encore lorsqu'on parle d'entendre les attributions et la compétence de ces magistrats !...

C'est à faire frémir dans leur tombe Noël, Chapsal et Pierre Larousse !

Desveaux juge de paix !...

Ah ! certes, je n'ai pas besoin qu'on m'envoie le libellé du premier jugement qu'il rédigera...

Je vois ça d'ici :

Nous, guge de pets de Trun,

A tandu queue Pier ne gustifit pate du pet man qil praiten afouar fez à Pol ; kil ressort, o qontrer deux toutte lais sirkonstens de la cos quil rhaiste debit heure din rélicoua deu 20 trois frens 50 cinq sentim...

Qondane Pier ah peie a Pole la come de vingt 3 fren cinquante 5 sentim plusse les fret...

Je ne dis rien de la forme pittoresque et... cuirassée que vont revêtir les débats devant la justice de paix de Trun.

Qu'ils aillent voir ça, ceux qui ont de quoi s'acheter des boutons de culotte et des bretelles de rechange !

VIDELICET.

LE GENDRE A MARION



Qu'un pauvre enfant sans défense, qui n'a ni la raison, ni le discernement, ni la connaissance des choses et des hommes de son temps, en vienne à cette extrémité désastreuse de naître fils ou fille du député Marion, de l'Isère..., je comprends ça, à la rigueur.

L'infortuné a dans son cas une circonstance atténuante : il ne l'a pas fait exprès. Et à cet âge la vie paraît si belle qu'on ne peut raisonnablement lui demander d'avoir le courage de se suicider... de désespoir.

Que, plus tard, un Monsieur qui a l'âge de raison et le droit de tout savoir, qu'un Monsieur qui a pu lire le rapport du syndicat des agents de change de Paris en 1869 et les débats de la Cour d'assises de l'Isère en 1871, que ce Monsieur en arrive à entrer dans la famille du député Marion et à devenir son gendre, alors qu'il n'y était pas forcé, c'est de l'aberration, cela, mais de l'aberration peut-être excusable, les rapports de syndicats d'agents de change et les débats de Cours d'assises n'influent pas d'ordinaire sur la beauté physique et M^{lle} Marion ayant le droit d'être, malgré tout, fort jolie, si cela lui plaît.

Mais qu'en étant arrivé là on traîne publiquement le boulet de son alliance dans les cérémonies publiques et qu'on se drape coram populo dans des parchemins délivrés par M. Moreau et par les jurés et avocats généraux de l'Isère, voilà qui dépasse tout ce qu'on peut imaginer et ne saurait plus rencontrer d'excuse.

Et le type existe, pourtant.

Oui, il y a de par le monde officiel un Monsieur qui ne s'est pas contenté d'entrer à titre de gendre dans la famille du député Marion, mais qui a conquis récemment des droits incontestables à la camisole de force et aux douches départementales en se vantant de cette situation... civile.

Ce Monsieur s'appelle Druart.

Il était naguère sous-préfet de la Tour-du-Pin (Isère). Il est aujourd'hui sous-préfet de Dreux (Eure-et-Loir).

Et voici en quelle circonstance son état mental put être authentiquement constaté :

Il y avait, l'autre jour, banquet au Comice agricole de Corbelin (Isère). Druart assistait au banquet. Il y prit la parole en ces termes échevelés :

Je vous fais mes adieux, et, en terminant, je tiens à vous remercier de la sympathie que vous m'avez toujours manifestée, et je n'oublierai jamais que c'est en venant au milieu de vous que J'AI PU DEVENIR L'ALLIÉ, LE GENDRE DE VOTRE REPRÉSENTANT, M. MARION, QUI A TOUJOURS TENU HAUT ET FERME LE DRAPEAU DE LA RÉPUBLIQUE.

Le cas est grave, comme on voit, et je recommande Druart aux spécialistes d'Eure-et-Loir.

Des sous-préfets comme celui-là, on ne devrait leur permettre de sortir qu'à la condition d'être tenus en laisse.

De façon à les empêcher d'aller pérorer à tort et à travers.

RAOUL.

Une douzaine de « grands ministres... » Boum !



Mardi, 15 novembre 1881.

Le « grand Ministère » est enfin constitué.

Il vient de nous être servi une douzaine de « grands ministres. »

Une douzaine !... Il n'y a rien là qui m'étonne.

Tous les jours on voit ces choses-là dans les restaurants.

DANIEL.

CHRONIQUE SOUS LA COMMUNE DE 1881



Les métamorphoses de l'opportunisme

Depuis quelque temps déjà, Baccho trouvait que ça ne prenait plus si bien. Son opportunisme de carrefour, semblable à toutes les vies d'expédients, était à bout de nouvelles subtilités.

Alors, il voulut s'étourdir, et là commença l'OPPORTUNISME dont on a tant parlé.

Auges d'argent pour se baigner.

Nourrisseur à 14,000 fr. par an.

Beaux jeunes hommes et Rœderer frappé.

Voluptueuses odalisques et sautoir tricolore frangé et avec plaque.

Molinari neveu ne se refusait plus rien.

Bientôt l'obésité, la fatale obésité le gonfla, et il vit avec terreur s'hydropiser son torse, à peine quadrangulaire.

Il fallait changer, d'autant plus que l'opportunisme commençait à faire pas mal remuer les nouvelles couches.

Et Dieu sait si ça sent mauvais, les nouvelles couches, quand ça se remue !

★

Que faire ?

Une idée originale traversa le molinaresque cerveau.

— Fondons l'OPPORTUNISME ! se dit Baccho. A moi, mon brave Renault ! A moi, mon fidèle Roustan et mon vaillant Farre !..... Profitons de l'instant propice où le portefeuille de ministre des affaires étrangères est accroché à la troisième côte droite du squelette B. S. H. et où nous avons pour chef de l'Etat le frère du gouverneur de l'Algérie !... Allons, mes garçons, et surtout... attention à la corbeille... de la Bourse !

Depuis 1870 ce n'était guère qu'à la bourse que Baccho s'était adressé : cette fois il demanda également la vie....

Ce fut celle de plusieurs centaines de Français : il augmentait ses affaires !!!

★

Il y a cela de particulier dans le neveu de Veronica que, malgré lui, le boursicotier montre toujours le bout... du crayon.

C'est son tempérament.

Ainsi, tout récemment, sous un motif qui m'échappe, Courtepatte (en italien Gambetta) envoie provoquer le directeur de la Comédie politique. Jadis ce fut Arnous et Ballue. Cette fois c'était un nommé Arnaud que Massabie holocostait. Cela a peu d'intérêt, tant que ce ne sera pas Massabie lui-même !

Demain il enverra peut-être un garçon du « grand Ministère. »

Eh bien ! le dévoué fondé de pouvoirs Arnaud délégué très-correctement deux témoins. Deux témoins, ça ne fait que deux unités, que deux personnes, que deux corps voyageant vivants sur la ligne de Lyon, n'est-ce pas ?

Sur ces témoins du plénipotentiaire de Baccho, qui n'étaient que deux, il y avait un employé d'agent de change !... lequel est, du reste, porteur d'un nom frénétiquement étranger, tout comme Gambetta, Wilson, Riu ou Spoulleur (écrivez Spuller).

★

L'opportunisme poursuivait donc son productif essai. Mais ça commençait à s'user aussi. Tout le monde de-

venait « poignée d'énergumènes, esclaves ivres et commerçant, meetingueulards et journalistes français. » Ce fut un haro général!!

Personne n'avait plus de doute à conserver, aussi bien sur les opérations de Léon (Renault) que sur les aptitudes turenneennes de gâcheur Farre!

Il fallut recommencer autre chose. En attendant qu'il mit la main sur une autre affaire, Léon (Gambetta) trouva l'OPPORTUNISME, qui le mena au Havre, à Brême, à Lubeck, etc.

C'était une transformation provisoire. Nous sommes en ce moment à la cinquième métamorphose : l'OPPORTEFEUILLISME.

Courtepatte s'arrêtera-t-il là ou reviendra-t-il à l'OPPORTUNISME, avec résidence laïque, gratuite et obligatoire à Rochefort ou à Toulon?

HIREL.

Versailles, 14 novembre 1881.

Nous prions ceux de nos lecteurs dont l'abonnement est expiré depuis le 15 ou expire le 30 courant de vouloir bien le renouveler sans retard.

Nous considérons comme renouvelant tout abonné qui n'a pas refusé le journal dans les 15 jours qui suivent l'échéance, et nous faisons recouvrer par la poste.

AU BOUT DE LA LORGETTE



CAMPOCASSINE DU GRAND-THÉÂTRE

Je lis dans le compte-rendu de la séance du 10 novembre du Conseil municipal de Lyon :

M. Juliaa adresse une question à M. l'adjoint Bouffier, chargé du service des Beaux-Arts.

M. Juliaa dit que la ville a rempli ses engagements vis-à-vis du directeur des théâtres, mais qu'il n'en est pas de même pour le directeur. Une clause du Cahier des charges prescrit que les débuts seront terminés, pour chaque artiste, dans le délai d'un mois : cette clause n'a pas été observée. En outre, le Cahier des charges stipule l'emploi d'une stoltz et d'une dugazon : ces emplois n'existent pas encore.

M. Bouffier répond que, si les débuts n'ont pas eu lieu pour quelques artistes, cela tient à des cas de force majeure. Le premier ténor en double débute quand il y aura une stoltz. Cette chanteuse, depuis son engagement, est tombée gravement malade, et il est probable qu'elle ne pourra pas reprendre son emploi sur notre scène.

Afin de pouvoir terminer les débuts, le directeur a traité avec M^{lle} Rosine Bloch, de l'Opéra. Elle est engagée pour une série de représentations, qui auront lieu très-prochainement.

IL FAUT RECONNAÎTRE QUE LE DIRECTEUR S'EST OCCUPÉ À SATISFAIRE LE PUBLIC.

Il y a des gens qui prennent des lunettes vertes afin de s'imaginer qu'ils boivent de l'absinthe, quand ils n'ont que de l'orgeat dans leur verre.

M. le surintendant des Beaux-Arts qui porte le nom pittoresque de Bouffier est de cette école-là : il a mis sur son nez des lunettes roses, afin de pouvoir s'imaginer que le directeur Campocasso remplit les conditions du Cahier des charges et s'applique à satisfaire le public, lorsqu'en définitive ledit Campocasso se moque du public comme du Cahier des charges.

Bouffier n'aperçoit que deux vices dans la direction Campocasso : l'absence d'une stoltz et l'absence d'une dugazon. En dehors de cela, tout est pour le mieux.

Le public, paraît-il, ne se fournit pas de besicles chez le même opticien que le surintendant Bouffier. Car, s'il trouve, le public, qu'il n'y a dans la troupe du Grand-Théâtre ni stoltz ni dugazon, il trouve, en revanche, qu'il y a dans le même théâtre, bien peu de basse chantante, excessivement peu de basse profonde et de baryton comique et presque pas du tout de maître de ballet et de chanteuse légère.

Et ce public s'est même aperçu à l'œil nu, et sans grand effort, que M. Campocasso a oublié d'engager pour les Célestins une troupe d'opérettes.

Or, la vue de toutes ces choses-là — je puis le dire à Bouffier — a déjà inspiré au public cette réflexion singulière, à savoir que, dès l'instant qu'on donne à un directeur 200,000 francs pour réunir des éléments pareils dans les deux théâtres subventionnés, il n'y a pas de raison pour qu'on ne subventionne pas aussi, au même taux, les cafés chantants et les guignols de notre ville.

Je parlerai, la semaine prochaine, de la troupe qui fleurit aux Célestins.

Là c'est encore plus curieux qu'au Grand-Théâtre.

BABYLAS.

On m'annonce pour le samedi 26 novembre, à 8 h. 1/2 du soir, à laSalle philharmonique, quai Saint-Antoine, un concert qui sera donné par M. Henri Amsel, ténor polonais, avec le concours de M^{les} Buer, Sivori, MM. Desroches, Bourgeois, Rose, pour la partie vocale, de M^{les} Blanchard, MM. Viereck et Jules Robert pour la partie instrumentale.

M. Amsel est, dit-on, un ténor d'une voix magnifique et qui a déjà obtenu de grands succès.

On nous demande chaque jour d'anciens numéros de la Comédie politique.

Comme il ne nous en reste qu'un très-petit nombre d'exemplaires et que, d'ailleurs, nous avons dû faire réimprimer plusieurs de ces numéros, nous prévenons les lecteurs que

chacun des numéros de la Comédie politique parus avant le 1^{er} janvier 1881 est vendu dans nos bureaux, savoir :

1 franc l'exemplaire pour les acheteurs de numéros isolés.

50 centimes l'exemplaire pour les personnes qui prennent la collection complète du 23 novembre 1878 au 1^{er} janvier 1881.

EN VENTE
DANS LES BUREAUX DE LA COMÉDIE POLITIQUE
à Lyon, 30, rue de la République

LES BÉNÉFICES
DE LA
MAISON GAMBETTA

Brochure petit in-8° de 64 pages
PRIX : 30 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

SON EXCELLENCE
CHALLEMEL-LACOUR

AMBASSADEUR DE LA RÉPUBLIQUE
Brochure petit in-8° de 48 pages
PRIX : 25 CENTIMES
(Port en sus : 5 cent. par exemplaire)

NOUVEAUX PRIX POUR PROPAGANDE
(Appliqués depuis le 15 février 1881)

Les Bénéfices de la Maison Gambetta.	Son Excellence Challemlacour.
50 exemplaires 10 francs	8 francs 50
100 — 20 —	17 —
500 — 95 —	80 —
1,000 — 170 —	140 —
2,000 — 300 —	250 —

LE PORT EN SUS

Au-dessus de 2,000, conditions spéciales

L'administration de la Comédie politique envoie les ballots au destinataire en port dû et en grande vitesse, si on le demande, ou bien se charge de faire parvenir elle-même par la poste, aux adresses portées sur les listes qui lui auront été envoyées.

Le prix à payer pour chaque exemplaire expédié par la poste est de 5 centimes, mais une brochure les Bénéfices et une brochure Challemlacour expédiées sous une même bande ne paient que 5 centimes.

L'ÉCHO

Littérature, Beaux-Arts, Modes, Finance paraît le dimanche. Bureaux à Paris, 4, rue de Mogador. Le plus luxueux et le moins coûteux des journaux de famille. — 3 mois : 3 fr. — 6 mois : 6 fr. — 1 an : 12 fr.

Principaux collaborateurs : Aurélien Scholl, Alphonse Daudet, Paul Arène, Camille Cartiller, Charles Monselet, Armand Sylvestre, Marie d'Ajax, Alexandre Potthey.

Envoi gratuit et franco d'un Numéro specimen, sur demande adressée à M. Henri Garnier, directeur, 4, rue de Mogador, Paris.

Le Gérant : Ch. MAURY.

Imprimerie Générale de Lyon, rue Condé, 30. — J.-E. Albert.

CRÉDIT DE FRANCE

Le Conseil d'Administration, dans sa séance du vendredi 4 novembre courant, a décidé qu'il serait payé un à-compte de 15 francs par action sur le dividende de l'exercice 1881.

Cet à-compte de 15 francs sera payé à Paris, au siège social et dans les bureaux de quartiers, et en province, dans toutes les succursales de la Société, à partir du 21 courant.

Nous lisons dans le Salut public, de Lyon, du 11 novembre :

St-Étienne-du-Bois, le 9 novembre 1881.

Monsieur le rédacteur.

Dans l'intérêt des personnes affligées de hernies, je vous prie de vouloir bien insérer dans votre journal la présente, que je m'impose comme un devoir.

J'étais atteint d'une hernie inguinale et scrotale du côté gauche, dont l'existence fut, le 11 avril 1880, constatée par M. le docteur Brevet, de Bourg, et pour laquelle je fus, la même année, réformé par le conseil de révision. Aussitôt après j'ai suivi le traitement spécial de M. le docteur GAILLARD, médecin à Lyon, quai de la Charité, 1, et j'affirme avoir obtenu, en quarante-cinq jours, une guérison parfaite.

A l'appui de mon témoignage, je présenterais, au besoin, le double certificat de MM. les docteurs Brevet et Nodet, de Bourg, en date du 16 octobre dernier, déclarant qu'il n'existe sur moi aucune trace de hernie, et qu'ainsi celle dont j'étais affligé a complètement disparu sous l'influence du procédé thérapeutique de M. le docteur Gaillard.

Veillez agréer, etc.

GUILLERMET FRANÇOIS, menuisier,
à St-Étienne-du-Bois, près Bourg (Ain).

HERNIES

sans opération, guérison prompte, parfaite, garantie par les faits. — En conséquence, plus de bandage. Docteur GAILLARD, quai de la Charité, 1, Lyon.

LE CAFÉ DES GOURMETS

est composé des meilleures sortes. Il ne contient aucun mélange de Chicorée ou autres substances analogues.

Seules les boîtes doivent être scellées par deux bandes portant le nom : **TREBUCHEN**

ÉVITER LES IMITATIONS DU TITRE OU DE L'ÉTIQUETTE

CHOCOLAT-MENIER

EXIGER LA VÉRITABLE

FER ENCAUSSE

SOLUTION TITRÉE DE FER BICARBONATÉ

Guérit : Chlorose, Anémie, Névralgies, Hystérie, Pertes blanches, Epuisement, Lymphatisme, Rachitisme, etc.

Il ne se coagule jamais et il est véritablement le moins cher de tous les ferrugineux, puisque le flacon dure de 40 à 50 jours.

PRIX DU FLACON UNIQUE : 3 FR. 50

VENTE dans toutes les bonnes Pharmacies

Vente en gros et Dépôt général : Coutellier, Paër & Co

45, FAUB. MONTMARTRE, 45, PARIS

LYON : Vente en gros : Cherblanc, Lestra, Falvay, au détail : Pharmacie des Terreaux, Pharmacie du Serpent, Mazade et Dalloz, Monvenoux, Lioras.

COMPAGNIE DES EAUX MINÉRALES

SIGALMIER

LA MEILLEUR MARCHÉ DES EAUX DE TABLE MINÉRALES NATURELLES

EXIGER LA SOURCE COURBIÈRE

EXIGER LA SOURCE NOUVELLE

Recommandée pour les voies digestives, les maux d'estomac, constipations, maladies de la vessie.

Souveraine pour les maladies des reins, calculs, gravelles, gastralgies.

À Paris, en livre 10, 20, 50 & 100. Le cent 50.

EXPÉDITIONS EN PROVINCE : Le plus frais et le plus sain des breuvages dans les bords et les sources. En grande vogue dans les colonies et sous les climats tropicaux.

Adressez les demandes à l'Administration, 12, RUE DE RIVOLI, PARIS

Habitants des Campagnes!

Si vous voulez savoir de quoi s'occupent les Sénateurs et les Députés que vous envoyez aux Chambres,

Si vous voulez vous tenir au courant de toutes les nouvelles et du progrès agricole,

Si vous aimez la lecture des feuilletons, romans, voyages, découvertes, etc., etc., abonnez-vous au

MONDE AGRICOLE

Journal de propagande conservatrice dans les campagnes, qui paraît tous les Dimanches

Bureaux à LYON : Place Bellecour, 22

Un an 5 fr. — Six mois : 3 fr.

C'est le meilleur marché et le plus complet des journaux du même genre

ON LE TROUVE CHEZ TOUS LES MARCHANDS DE JOURNAUX

Un numéro : 10 centimes.

Nous engageons vivement les personnes qui s'occupent d'agriculture, et qui veulent être au courant de tout ce qui s'écrit et se fait au sujet de la vigne, de s'abonner à la

GAZETTE AGRICOLE ET VITICOLE

journal paraissant tous les dimanches, et qui a été choisi par le Comité d'étude et de vigilance pour la destruction du phylloxera dans le département du Rhône, pour la reproduction de tous ses documents, rapports, procès-verbaux, etc., etc. — On s'abonne au bureau du journal, à Lyon, rue de la Bourse, 14.

Prix : 8 francs par an.

ABONNEMENTS

SANS FRAIS

A TOUS LES JOURNAUX DU MONDE

A L'AGENCE FOURNIER

Lyon, Rue Confort, 14, Lyon

A l'entresol.